

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DES EAUX DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS (SESV)

Date de convocation : L'an deux mille vingt, le 15 décembre à 18h00, le Comité Syndical du SESV, légalement convoqué, s'est réuni à Cuffies sous la Présidence de M Benoit LETRILLART

7 décembre 2020

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
89	60	63

**REGENERATION FORAGES
DE LA VESLE
ESSAI DE PRODUCTIVITE
SUR FLEURY ET VAILLY
LANCEMENT DU MARCHÉ
DE CONSULTATION**

n° 31

PRESENTS :

Mesdames FELCZAK, JULVE représentée par M CARON, POTEL, MARTIN, COTTEREAUX représentée par M FALLET, DRIVIERE, HOCHÉ, GAUTIER, POTTIER, DELVAL ;

Messieurs MATHAUT, TOUSSAINT, BOUVIER, BIONNE, MONTARON, BEZIN, HERTAULT, FOURRIER représenté par M GLADIEUX, PONCELET, LESOURD, JEUX, TEMPLIER, JOLLY, MOLCARD, LALU, BOULLE, WATIER représenté par Mme LEDOUX, NELATON, LETRILLART, MALHOMME, DELACOUR, DE FAY, ZIMMER par M FOSTIER, THOMA, SAMIER, DESTRI, BOUDEELE, DAVALAN, MAURICE, LEROUX Luc, VILLEVOYE, LAFLEUR, SIMON, PALMA CASTILLO, SELIER, RECKE, DUFORET, COLOMBO, ROSSE, ROCHARD, BARTIZEL, TASSIN, LALLIER représenté par M DUFOUR, GOBBE, BOMBART, FAYE, THIEL, LEMISTRE, MUZART, LECLERE

POUVOIRS :

M MITTELETTE avait donné pouvoir à Mme DRIVIERE
M DAVIN avait donné pouvoir à M LETRILLART
M REBEROT avait donné pouvoir à M MAURICE

ONT ASSISTE A LA SEANCE :

Messieurs NOEL, BATTEFORT, CENDRA, JUSTINE, HENRIQUE, et HUBERT Antoine

Secrétaire de séance : M HERTAULT Hervé

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la maîtrise d'œuvre du projet de régénération des forages de la Vesle et de tests de productivité sur Vailly et Fleury a été attribuée au bureau d'études AMODIAG.

La réunion de lancement a eu lieu le 15 septembre 2020 dans les locaux du SESV.

Une visite sur site a été programmée jeudi 05 novembre avec le bureau d'études, SUEZ, le délégataire, l'ARS et la DDTM afin de finaliser le dossier de consultation des entreprises (DCE).

Le montant de la prestation est estimé à 115 000 €.

Après présentation de ce dossier au Comité Syndical,

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré,

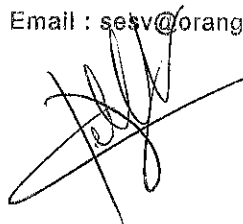
- Approuve le dossier de consultation des entreprises
- autoriser la consultation des entreprises sous la forme d'un appel d'offre ouvert.
- Autorise le Président :
 - à signer toutes les pièces relatives au marché
 - à procéder au paiement ces travaux au moyen des crédits inscrits au budget
 - à faire toute demande de financement complémentaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
Le Président

S.E.S.V.
SYNDICAT DES EAUX
DU SOISSONNAIS ET DU VALOIS
87 Allée des Platanes - 02200 COURMELLES
Tél. 03 23 73 01 51 - Fax 03 23 73 03 62
Email : sesv@orange.fr

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture
Et publication ou notification le



REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

02 FEV. 2021